CERTIFICAT INDIVIDUEL



UTILISATION PROFESSIONNELLE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES "DÉCIDEUR ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT"



Formation Continue

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir les connaissances professionnelles et obtenir ainsi le certificat individuel.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique en salle : documents techniques, analyse de documents...
- Partie pratique : visite sur le terrain



Renseignements et inscription

Référent administratif 05 63 04 20 83 cfppa.moissac@educagri.fr

Financements possibles : OCAPIAT, CPF, Autofinancement... **Coût de la formation :** coût variable en fonction du financement,

à partir de 20€/heure

Test validation sous forme de QCM

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur









Infos		Formation continue	
pratiques	Lieu de formation	2 lieux de formation possibles :Site de Moissac : Chemin de Monteso	
		82200 Moissac • Au sein de votre entreprise	
		Formation sur 3 jours : 2 sessions/an	

Lieu de formation	 Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac Au sein de votre entreprise
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 3 jours : 2 sessions/an Soit 21h heures en présentiel 2ème session : du 22/11/2022 au 24/11/2022 inclus
Public/ Prérequis	 Entrepreneurs de travaux agricoles et du paysage appliquant des produits dans le cadre d'une prestation de service Aucun prérequis
Informations / inscription	 Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s. Inscription 20 jours avant la date de session

La formation	Programme	
	Réglementation et sécurité environnementale	

Salar Sa				
Réglementation et sécurité environnementale	7h			
Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	6h			
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	7h			
Test validation sous forme de QCM	1h			



Facebook: campusterrevie Instagram: @campusterreetvie82 Twitter: @cfaa_cfppa82

Linkedin: Campus terre et vie tarn-et-garonne Site: https://epl82.educagri.fr



